



Lettre d'information N°64 - 13 mai 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Dispositifs d'aide : Pour rappel, deux guichets d'aide arrivent à échéance. L'un concerne les élevages touchés par l'influenza aviaire, l'autre vise les producteurs de noisettes confrontés à des pertes économiques. **Pensez à finaliser votre demande.**

Déclaration unifiée 2026 : La déclaration fiscale et sociale unifiée doit être réalisée exclusivement sur impots.gouv.fr, selon un calendrier précis dépendant du département de résidence. **Tout retard peut entraîner des majorations et retarder le calcul des cotisations sociales.**

Dans le reste de l'actualité

Publicité des cessions de parts de société civile : Le décret 2026-340 du 30 avril 2026 aligne les règles assurant l'opposabilité de la cession de parts sociales de sociétés civiles sur celles applicables aux sociétés commerciales.

Nouvelles catégories d'usage des matières fertilisantes : Le décret n°2026-357 du 7 mai 2026 réorganise la classification des matières fertilisantes et précise les obligations d'analyse pour les produits mis sur le marché ou épandus. Les agriculteurs sont directement concernés par ces nouvelles catégories A1, A2, B1 et B2, ainsi que par les règles d'innocuité renforcées.

Usage de drones agricoles : Un arrêté du 9 mai 2026 autorise, à titre temporaire et dérogatoire, la pulvérisation aérienne de produits phytopharmaceutiques par drones sur certaines parcelles de vignes. Cette mesure concerne spécifiquement les Bouches-du-Rhône, le Gard et l'Hérault.

Huile d'olive : La décision de FranceAgriMer n° MEP-SAEF-VOLX-D2026-3 du 29 avril 2026 modifie le dispositif encadrant l'aide aux programmes opérationnels dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table.

Coup de pouce aux zones intermédiaires et au bio : Face aux difficultés accrues dans les zones intermédiaires et au ralentissement des conversions en agriculture biologique, la ministre de l'Agriculture mobilise 40 millions d'euros supplémentaires de crédits FEADER. Les régions sont invitées à répartir rapidement ces moyens afin de soutenir les exploitations les plus fragilisées.

Fraude par internet ou par téléphone : La MSA alerte ses assurés : les tentatives d'escroquerie se multiplient (emails, SMS, appels). Les fraudeurs cherchent à obtenir des données personnelles, notamment bancaires. La MSA rappelle qu'elle ne demande jamais ce type d'informations par email ou SMS.